

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 17 décembre 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGÉAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Était absent et représenté Monsieur :

Gérard BRAMOULLÉ représenté par Sophie JOISSAINS.

Étaient absentes et excusées Mesdames :

Emmanuelle CHARAFE - Maryse JOISSAINS MASINI.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **AGRI 006-9080/20/BM**

#### **■ Attribution d'une subvention de fonctionnement global à l'association de la Cité de l'agriculture au titre de l'exercice 2021 - Approbation d'une convention MET 20/17084/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole a engagé par délibération du 24 octobre 2019 un plan d'action ambitieux en faveur de l'agriculture urbaine, en tant qu'outil majeur de construction d'une ville résiliente et inclusive. Ce plan d'action vise à mettre en place les conditions institutionnelles nécessaires au bon développement des initiatives privées d'agriculture urbaine.

En effet, ces initiatives se multiplient sur le territoire métropolitain, qui dispose de nombreux atouts pour les accueillir (climat favorable, existence de nombreuses friches urbaines, etc). Toutefois, l'installation et le développement des projets d'agriculture urbaine rencontrent un certain nombre de freins, que l'on retrouve ailleurs en France, d'ordre réglementaire, technique, ou économique. Situés à la croisée de différents codes (rural, environnement, urbanisme, commercial) et s'appuyant sur des pratiques culturelles innovantes et des modèles économiques combinant des approches marchandes et non marchandes, les besoins des porteurs de projets sont spécifiques et nécessitent un accompagnement particulier. La mise en réseau de ces porteurs est également soulignée comme un facteur clé de réussite du développement de l'agriculture urbaine dans de nombreuses études territoriales.

En réponse à cette problématique, l'association de la Cité de l'agriculture a pour objet social de participer à la transition agro-écologique et accompagner au mieux l'ensemble des parties prenantes (collectivités, porteurs de projets, entreprises) pour rendre nos modèles agricoles et alimentaires plus durables.

Pour atteindre cet objectif, son projet global inclut une grande diversité d'actions conduites de façon continue par ses équipes :

- Accompagner et fédérer les porteurs de projet en agriculture urbaine sur le territoire métropolitain.

Signé le 17 Décembre 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 06 janvier 2021

- Porter la parole des porteurs projets auprès des pouvoirs publics afin d'assurer la mise en œuvre de politiques favorables à la transition agro écologique.
- Expérimenter afin de conforter les modèles, d'ouvrir des voies et de documenter les bénéfices écosystémiques de l'agriculture urbaine (micro-ferme).
- Sensibiliser le grand public aux questions de l'alimentation et de l'agriculture durable.
- Favoriser un accès au plus grand nombre à une alimentation durable de qualité en luttant contre les déserts alimentaires.

Le projet global porté par la Cité de l'agriculture concoure ainsi de façon directe au développement de l'agriculture urbaine sur le territoire métropolitain et constitue à ce titre l'une des 30 actions phares du plan d'action.

La Métropole a soutenu la Cité de l'agriculture au titre de l'exercice 2020 via l'attribution de subventions pour un montant total de 100 000 euros. Cet appui significatif a permis à la Cité de l'agriculture de renforcer son équipe, de développer son activité et de renforcer sa légitimité en tant que tête de réseau de l'agriculture urbaine sur le territoire. Fort de 35 membres au moment de son lancement en décembre 2019, le réseau animé par la Cité de l'agriculture regroupe en octobre 2020 58 porteurs de projet lancés ou en cours d'installation. La constitution d'un réseau d'une telle ampleur, animé de façon dynamique (rencontres régulières, visites croisées, réunions thématiques, newsletter, etc) est une exception et n'existe pas dans d'autres métropoles françaises. En 2020, la Cité de l'agriculture a ainsi fédérer les porteurs de projet autour de l'élaboration de projets de recherche commun et a permis le relai des besoins de ce porteurs au niveau local comme national (actions de plaidoyer de l'AFAUP autour de la définition d'un statut pour l'agriculteur urbain). Elle a renforcé son accompagnement technique aux porteurs de projet, avec notamment la mise en place d'un accompagnement croisé pilote avec l'ADEAR sur une exploitation PAAM et a intégré le Point Accueil Installation de la Chambre d'agriculture. La Cité de l'agriculture a développé son appui aux faiseurs de ville, avec plusieurs actions auprès notamment de la SOLEAM, de l'AGAM et de la Métropole participation à différents groupes de travail, dont foncier et Projet Alimentaire Territorial. La micro-ferme Capricorne, portée par la Cité, a été créée, dans le 15ème arrondissement de Marseille ; après réalisation de la concertation avec les résidents voisins, des travaux de terrassement et du recrutement d'une maraîchère, la mise en culture du verger-maraîcher biologique est en cours. Certains axes d'action ont dû être revus à la baisse en raison de la crise sanitaire (communication et évènementiel d'une part, et lutte contre les déserts alimentaires d'autre part), même si les 48h de l'agriculture urbaine ont pu être organisées en juin 2020 avec une bonne fréquentation.

Au-delà de ces résultats, la Cité de l'agriculture souhaite poursuivre et amplifier son action au bénéfice d'un territoire plus résilient. Sont notamment prévus en 2021 :

- Sur le volet accompagnement et fédération des porteurs de projet, la poursuite de l'animation du réseau ; la conception et organisation de nouvelles formations courtes en agriculture urbaine, articulées avec le parcours d'accompagnement technique déjà existant, et la poursuite de la collaboration avec la Chambre d'agriculture pour mise en place d'un accompagnement intégré Chambre-Cité ;
- Sur le volet plaidoyer auprès des faiseurs de ville, la participation aux études et groupes de travail organisés par la Métropole et les collectivités partenaires (Département, DRAAF, ADEME, etc), notamment autour du foncier et du PAT ;
- Sur le volet sensibilisation, l'organisation des Journées des Agricultures urbaines Méditerranéennes (public professionnel et universitaire) et des 48h de l'agriculture urbaine (grand public), ainsi que d'un cycle de conférences ;
- Sur le volet expérimentation, au sein de la micro-ferme Capricorne, la poursuite des plantations et mises en culture, la création d'espaces de stockage et d'accueil du public, la mise en place de la commercialisation et des activités pédagogiques ; enfin, la consolidation du volet recherche, grâce au recrutement d'une agronome AgroParisTech, avec définition d'un protocole scientifique et démarrage de la collecte de données pour analyse de l'impact socio-environnemental de la micro-ferme ;
- Sur le volet précarité alimentaire, le développement de l'expérimentation paniers solidaires et des actions de formation et accompagnement (200 personnes) ; l'organisation mensuelle du Marché Retrouvé (Marseille 15ème) ; et le développement d'un groupement d'achat.

Enfin, de façon à contribuer à une meilleure connaissance des besoins spécifiques des femmes et de leur place dans l'agriculture urbaine de notre territoire, la Cité de l'agriculture s'engage à collecter des données désagrégées selon le genre dans l'ensemble de ses activités conduites en 2021.

Au vu des très bons résultats obtenus au cours de l'année 2020 sur le projet, de surcroît dans un contexte de crise sanitaire difficile, il est proposé de renouveler le soutien de la Métropole au projet, via l'attribution d'une subvention de 60 000 euros, encadrée par une convention annuelle d'objectifs. Les modalités de versement de cette subvention se feront conformément au Règlement budgétaire et Financier approuvé par délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° ENV 001-7141/19/CM du 24 octobre 2019 approuvant les axes stratégiques du plan d'action de la Métropole en faveur de l'agriculture urbaine ;
- La délibération n° ENV 001-7974/19/CM du 19 décembre 2019 approuvant la stratégie du Projet Alimentaire Territorial réalisé conjointement entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles et le dépôt de la demande de labellisation du Projet ;
- La délibération n° ENV 037-7523/19/BM du 19 décembre 2019 approuvant l'attribution de subventions à l'association de la Cité de l'agriculture au titre de l'exercice 2020 ainsi que la convention d'objectifs correspondante ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

**Ouï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Que l'association de la Cité de l'agriculture porte un projet global qui vise à faciliter l'installation des projets professionnels d'agriculture urbaine au sein de la Métropole, en offrant un accompagnement à la fois des porteurs de projet privé et des collectivités.
- Que ce projet global correspond très précisément aux besoins identifiés sur le territoire et contribue au développement de l'agriculture urbaine, que la Métropole entend soutenir via son plan d'action dédié.
- Que ce partenaire a obtenu dans le cadre du projet de très bons résultats en 2020 et que les actions proposées en 2021 sont de bonne qualité.

#### **Délibère**

Signé le 17 Décembre 2020  
Reçu au Contrôle de légalité le 06 janvier 2021

**Article 1 :**

Est attribuée à l'association de la Cité de l'agriculture, sous réserve de l'adoption du budget principal de la Métropole et des états spéciaux de territoire pour l'exercice 2021, une subvention de fonctionnement global d'un montant de 60 000 euros, au titre de l'exercice 2021.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention définissant les conditions d'octroi de cette subvention.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal 2021 de la Métropole, en section de fonctionnement : Chapitre 65, nature 65748, fonction 6312, sous réserve de son adoption en Conseil de Métropole.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Agriculture,  
Viticulture et Ruralité,  
Alimentation et circuits courts

Christian BURLE